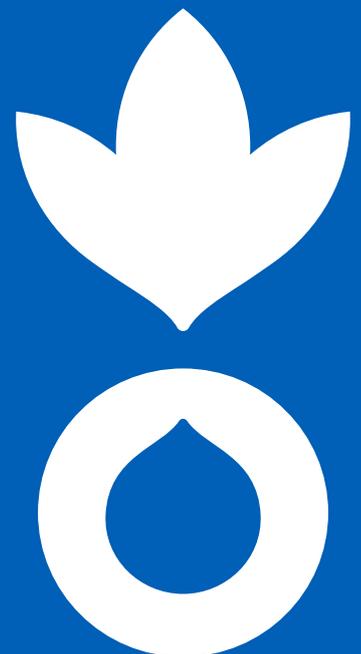


# BULLETIN DE SURVEILLANCE PASTORALE SUR LE SÉNÉGAL



## POINTS SAILLANTS

- Très fortes concentrations de bétail notées à Darou Mousty (Louga), Galoya (Saint-Louis) et Payar (Tambacounda)
- Arrivées massives ou précoces dans les régions de Louga, Kaolack, Saint-Louis et Tambacounda
- Ressources en pâturages et en eau satisfaisantes
- Importants feux de brousse signalés dans les régions de Saint-Louis, Matam et Tambacounda
- Vols de bétail signalés dans l'ensemble des régions
- Tendance à la hausse du prix du bétail par rapport à la période précédente et à la moyenne quinquennale



Ce bulletin de surveillance de la zone agropastorale du Ferlo entre dans le cadre du projet d'appui à la préparation et au renforcement des capacités de réponses aux risques de catastrophes naturelles, et de leurs conséquences sur la sécurité nutritionnelle et alimentaire au Sénégal. Ce projet est mis en œuvre par Action contre la Faim (ACF) en collaboration avec le Réseau Billital Maroobé (RBM) et le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour appuyer le Système d'Alerte Précoce (SAP) national dans la collecte et l'analyse des données pastorales.

La validation du bulletin est assurée par le Comité National Technique du SAP qui regroupe plusieurs acteurs sectoriels, ONG et Associations de Consommateurs.

La démarche méthodologique combine des enquêtes au niveau de sites sentinelles de surveillance pastorale du RBM et l'exploitation de données satellitaires disponibles sur le site [geosahel.info](http://geosahel.info).

Les enquêtes de terrain concernent 30 sites sentinelles répartis sur 14 départements qui composent la zone agropastorale des régions de Louga, de Matam, de Saint-Louis, de Kaffrine, Fatick et de Tambacounda. Chaque site sentinelle est sous la responsabilité d'un relais du RBM, qui est chargé de collecter à la fréquence hebdomadaire des informations sur les ressources pastorales. Les questionnaires sont transmis sous forme de messages téléphoniques, et une plateforme de service internet permet de centraliser les données collectées. Ces données sont par la suite traitées pour une interprétation cartographique.

Les données satellitaires utilisées dans ce rapport proviennent de deux sources :

- Le projet RAPP (Rangeland and Pasture Productivité) à l'initiative du GEOGLAM (Group on Earth Observations and its Global Agricultural Monitoring). L'information produite à partir des observations du capteur satellitaire MODIS concerne la fraction d'occupation du sol en végétation humide (photosynthétique active) et sèche (photosynthétique non-active). Ces données sont accessibles en temps réel, au pas de temps mensuel depuis 2001, et à la résolution de 500m, sur le site internet du GEOGLAM.
- Le service terrestre de COPERNICUS Global Land Service, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

## CONTEXTE

Pendant la période observée, soit les mois d'octobre et novembre 2024, le Sénégal a été durement touché par des inondations majeures, notamment dans le nord-est du pays, à la suite de crues exceptionnelles du fleuve Sénégal. Les régions de Tambacounda, Matam et Saint-Louis ont été particulièrement affectées, entraînant la destruction d'infrastructures essentielles et des pertes considérables dans les secteurs agricoles et pastoraux. Les champs ont été submergés et la population a également subi des pertes importantes de bétail, ce qui risque d'entraîner des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire de nombreux ménages. Cette crise menace d'exacerber la précarité des populations touchées et d'entraîner une détérioration de l'économie locale due à la perte de moyens de subsistance.

Sur le plan politique, les élections législatives anticipées, tenues le dimanche 17 novembre 2024, se sont déroulées dans le calme. Le scrutin a confirmé la victoire du parti au pouvoir, renforçant ainsi sa position dominante sur la scène politique nationale.

## SITUATION PASTORALE

### CONCENTRATION ET MOUVEMENTS

Les mois d'octobre et novembre 2024 ont été caractérisés par une fluctuation des concentrations de bétail à travers le territoire, avec des niveaux généralement moyens à élevés (Figure 1). Toutefois, certaines zones ont enregistré des concentrations plus faibles, notamment à Bondji et Kothiary, et très faibles voire absentes à Diwane Thionokh et Ndiayagal. À l'inverse, de fortes concentrations ont été observées à Darou Mousty, Galoya et Payar.

En ce qui concerne les déplacements du bétail, une tendance générale se dessine avec un mouvement en direction du centre du pays depuis le nord-ouest, accompagnée d'arrivées en provenance de la Mauritanie (Figure 1).

Au niveau de Saint-Louis, une arrivée massive a été constatée à Niassanté depuis les zones frontalières avec la Mauritanie, tandis qu'un départ forcé depuis Ndiayagal a également été observé.

Dans la région de Louga, des arrivées massives et précoces ont été observées, particulièrement dans la zone de Darou Mousty, ce qui pourrait expliquer la forte concentration de bétail dans cette région. D'autres arrivées importantes ont été enregistrées à Dolly. La zone de Mbar (Fatick) a connu un transit important à la suite d'afflux massifs en provenance de la région de Louga, ainsi que des départs massifs vers la côte.

Des arrivées précoces ont également été signalées dans la région de Tambacounda, notamment dans les zones de Payar et Pass Koto, en provenance du centre du pays. Par ailleurs, une arrivée précoce de bétail en provenance de Mauritanie a été signalée à Ngabou.

Enfin, la région de Kaolack a également observé des arrivées massives, particulièrement à Kéré Ayip.

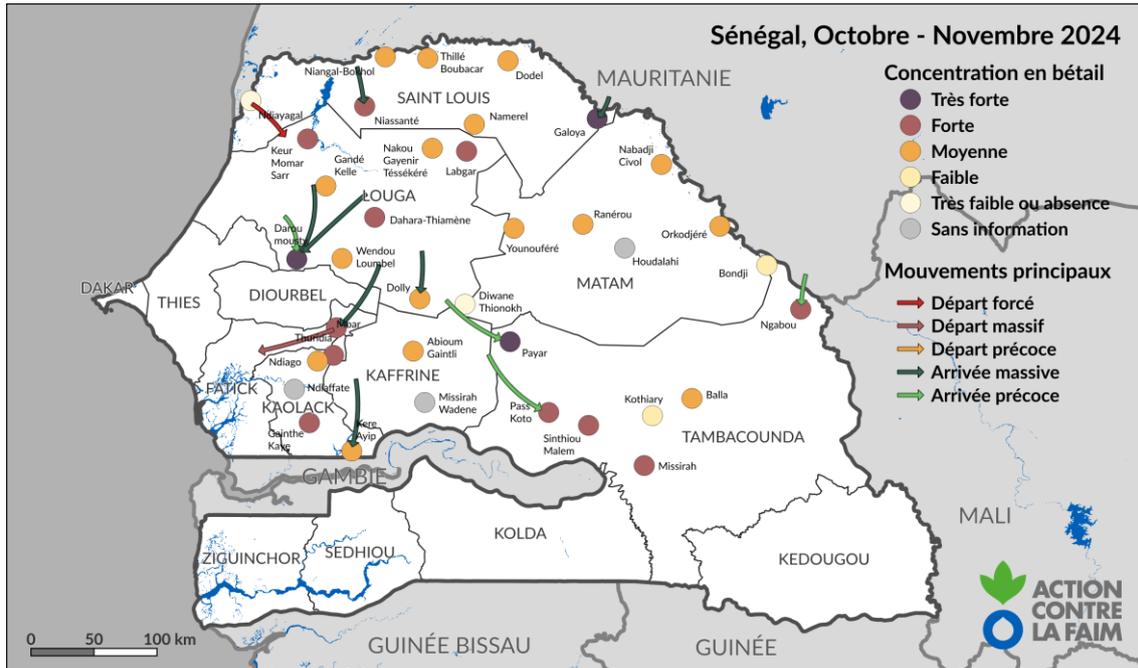


Figure 1 - Concentration et mouvements de bétail sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN PÂTURAGE

En ce qui concerne la couverture végétale, un gradient nord-sud est observable, mettant en évidence une distribution hétérogène à l'échelle nationale (figure 2).

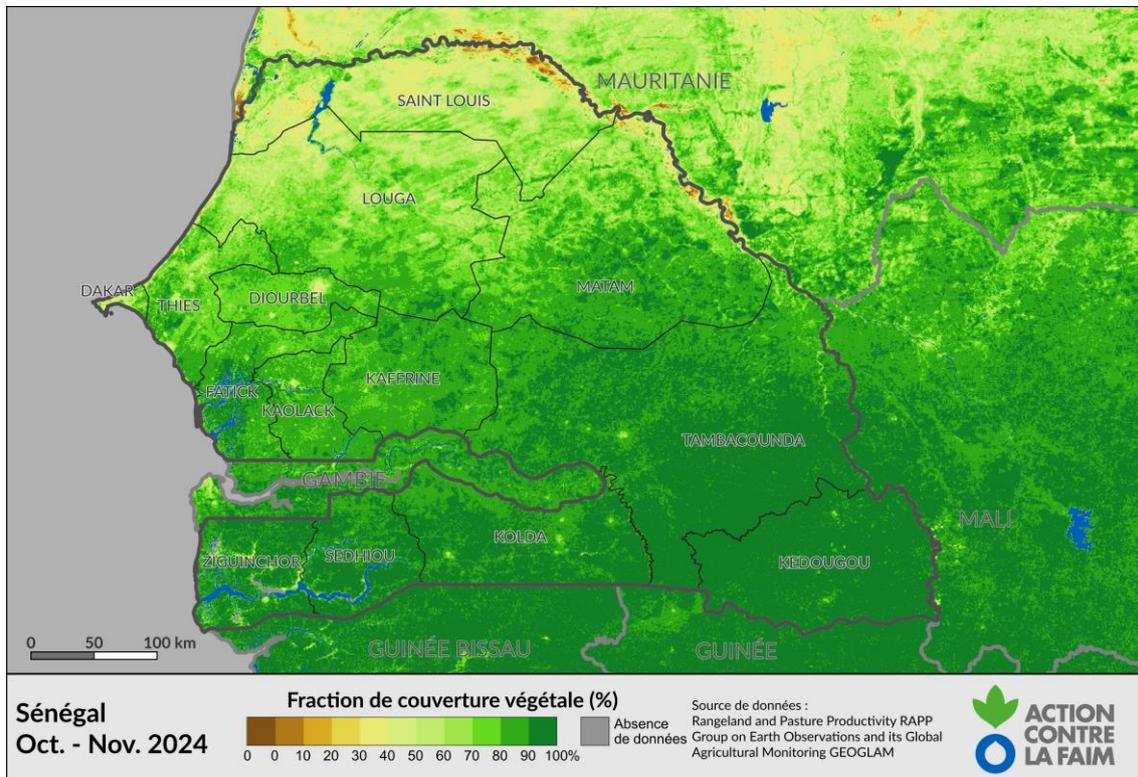


Figure 2 - Fraction de couverture végétale sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

La couverture est plus dense au sud, tandis que les sols affichent une plus faible couverture dans le nord du pays. Les taux de couverture les plus faibles se concentrent

principalement le long de la frontière avec la Mauritanie, aux limites nord des régions de Saint-Louis et de Matam.

Par rapport à la période précédente, une amélioration des taux de couverture est constatée dans le centre-ouest du pays, en particulier dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Diourbel, Thiès et Louga.

Il est à noter que les cartes produites à l'aide de l'imagerie satellitaire informent uniquement sur la fraction d'occupation du sol en végétation verte (photoactive) et en végétation sèche (non-photoactive) et ne donnent pas d'informations sur la quantité totale de végétation ni sur la qualité. Les sols totalement couverts apparaissent en vert foncé, les sols nus en orange/marron.

Concernant l'anomalie de production végétale, exprimée en nombre d'écart-types ( $\sigma$ ) par rapport à la moyenne saisonnière, un déficit est observé sur la majorité du territoire national (Figure 3). Les poches déficitaires sont particulièrement marquées dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Kolda, Tambacounda et Kédougou. L'anomalie de production de biomasse met également en avant des zones de valeurs positives, notamment dans la région de Thiès et à l'ouest de Louga, aux abords la côte.

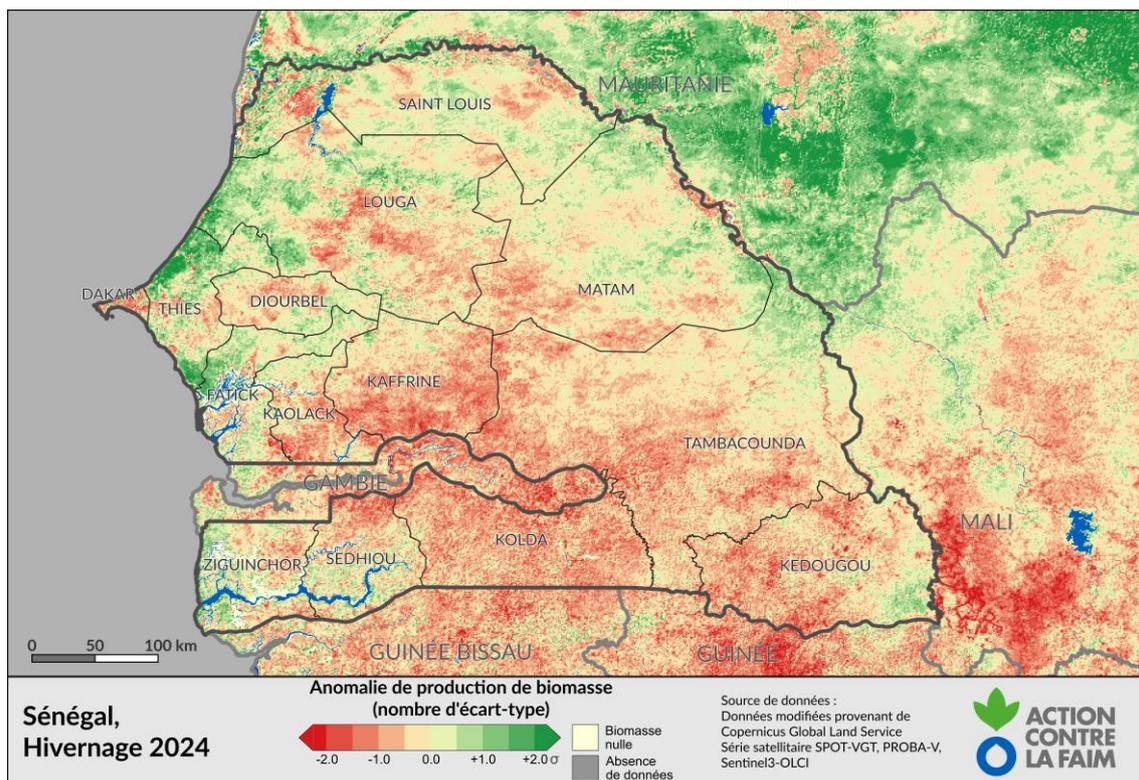


Figure 3 - Anomalie normalisée de production de biomasse durant l'hivernage 2024 sur le Sénégal

Au niveau des sites de surveillance pastorale, les relais rapportent une disponibilité des ressources pastorales globalement moyenne à très suffisante (figure 4). Les ressources sont signalées comme très insuffisantes dans la zone de Ndiayagal, à l'ouest de la région de Saint Louis, où un départ forcé de bétail avait également été signalé. Par ailleurs, les ressources sont jugées insuffisantes à Mbar (Fatick) et à Nadadji Civol (Matam). Cette situation pourrait s'avérer préoccupante, étant donné les concentrations fortes de bétails signalées dans la zone de Mbar.

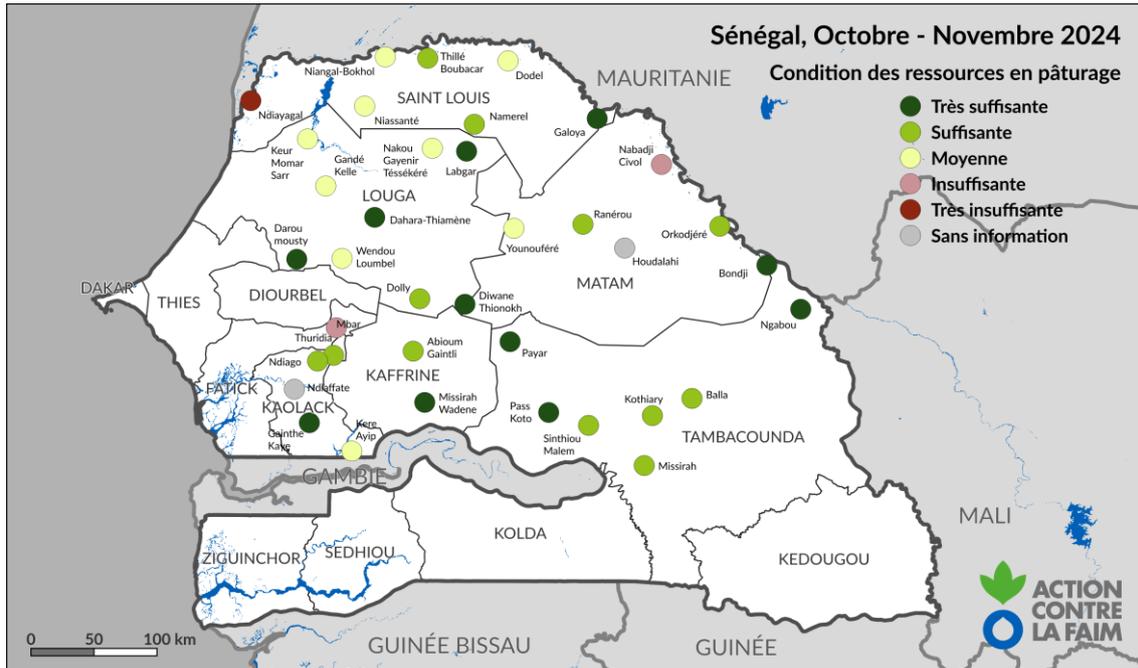


Figure 4 - Situation des ressources en pâturage enregistrée sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

## RESSOURCES EN EAU

Sur la période examinée, les ressources en eau ont été jugées globalement moyennes à très suffisantes (Figure 5).

Les poches moyennes sont principalement situées dans la région de Louga, dans les zones de Wendou Loumbel, Nakou Gayenir, Téssékéré et Keur Momar Sarr. D'autres poches moyennes sont également observées dans les zones de Kéré Ayip (Kaolack), Dodel (Saint-Louis) et Bondji (Tambacounda). Aucune zone n'a été signalée comme présentant des insuffisances.

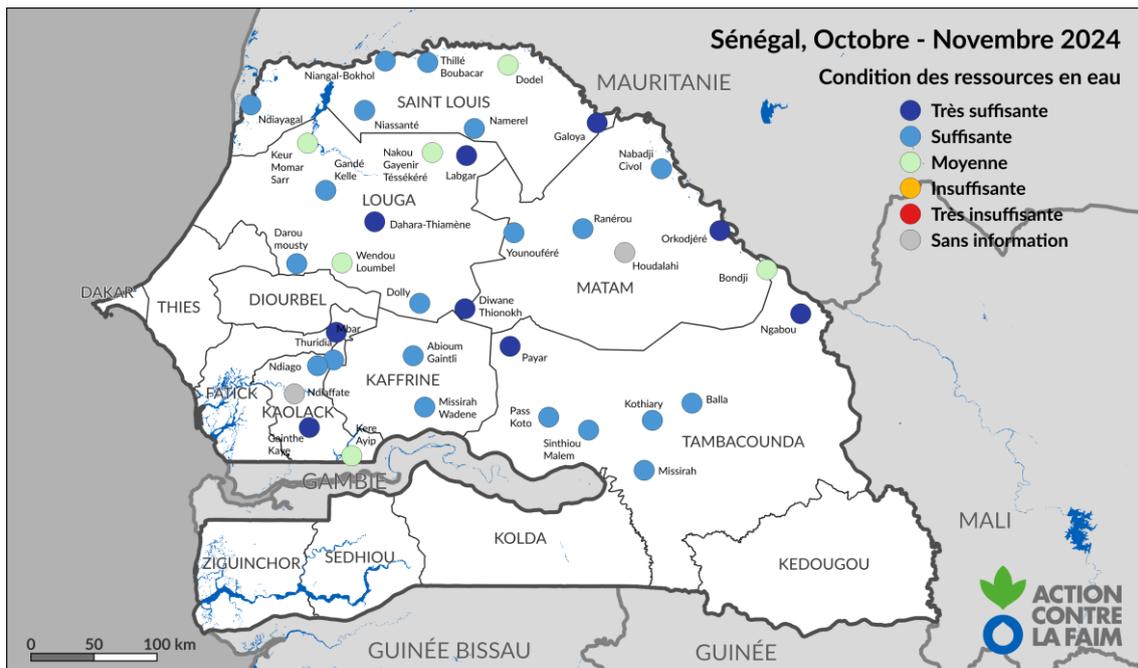


Figure 5 - Situation des ressources en eau enregistrée sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

Concernant les sources d'abreuvement, une présence significative de forages est observée dans les régions de Saint-Louis et de Louga, tandis que l'utilisation des mares est prédominante dans les régions de Matam et de Tambacounda (Figure 6).

L'utilisation de fleuves et de lacs est également signalée dans les localités bordant le fleuve Sénégal, ainsi qu'à Kéré Ayip (Kaolack), proche du fleuve Gambie. Aucune utilisation de puits ou d'autres méthodes d'abreuvement n'a été signalée durant cette période.

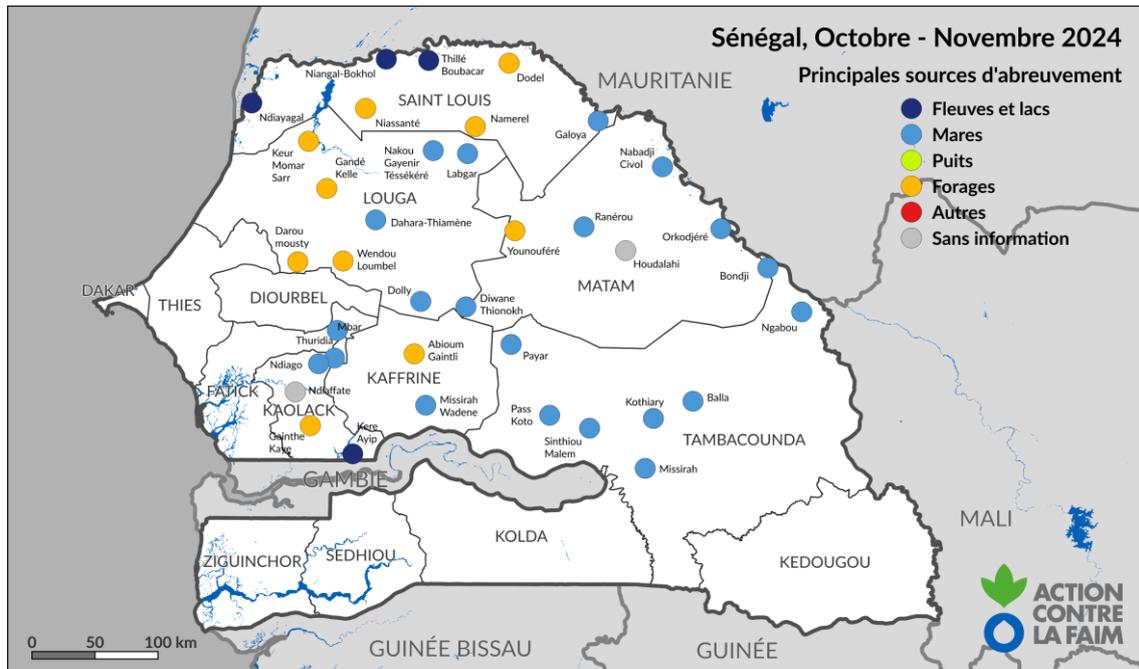


Figure 6 - Principales sources d'abreuvement utilisées sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

## FEUX DE BROUSSE

Durant la période examinée, allant d'octobre à novembre 2024, plusieurs feux de brousse ont été signalés. Un incendie d'une très grande importance a été rapporté à Galoya, dans la région de Saint-Louis, tandis que des feux de grande ampleur ont également été signalés dans la région de Matam (à Orkodjéré) et dans la région de Tambacounda (à Bondji et Balla). Par ailleurs, de nombreux petits feux ont été recensés au niveau de la majorité des points relais de Tambacounda. D'autres incendies de petite taille ont été signalés dans les régions de Saint-Louis (Namerel), Louga (Nakou Gayenir Téssékéré), Kaffrine (Missirah Wadene) et Kaolack (Kere Ayip).

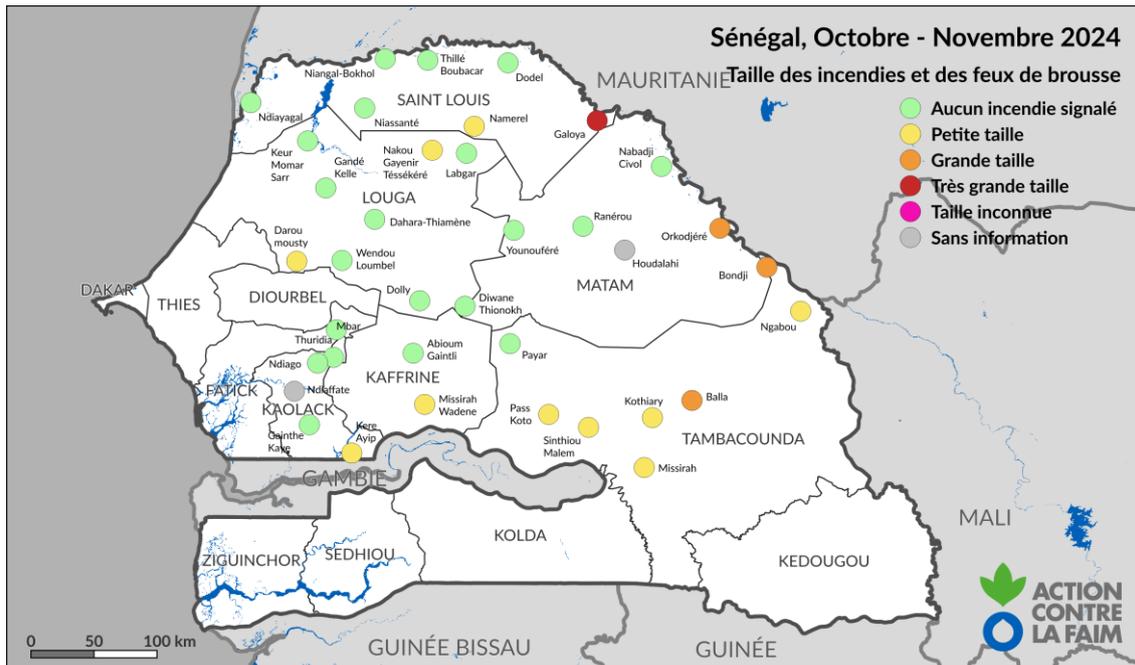


Figure 7 - Taille des incendies et des feux de brousse signalés sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

### ÉTAT D'EMBONPOINT ET DE SANTÉ DES ANIMAUX

L'embonpoint des petits ruminants est globalement satisfaisant, la majorité présentant un état passable ou bon (Figure 8). Cependant, dans la zone de Dodel, l'embonpoint des petits ruminants est jugé médiocre. Des conditions d'embonpoint passable sont observées à Kéré Ayip (Kaolack), Wendou Loumbel et Gandé Kelle (Louga), ainsi qu'à Younouféré (Matam).

Pour les gros ruminants, l'état d'embonpoint suit la même tendance que pour les petits ruminants, avec en outre un embonpoint passable signalé à Ndiayagal, dans la région de Saint-Louis (Figure 9).

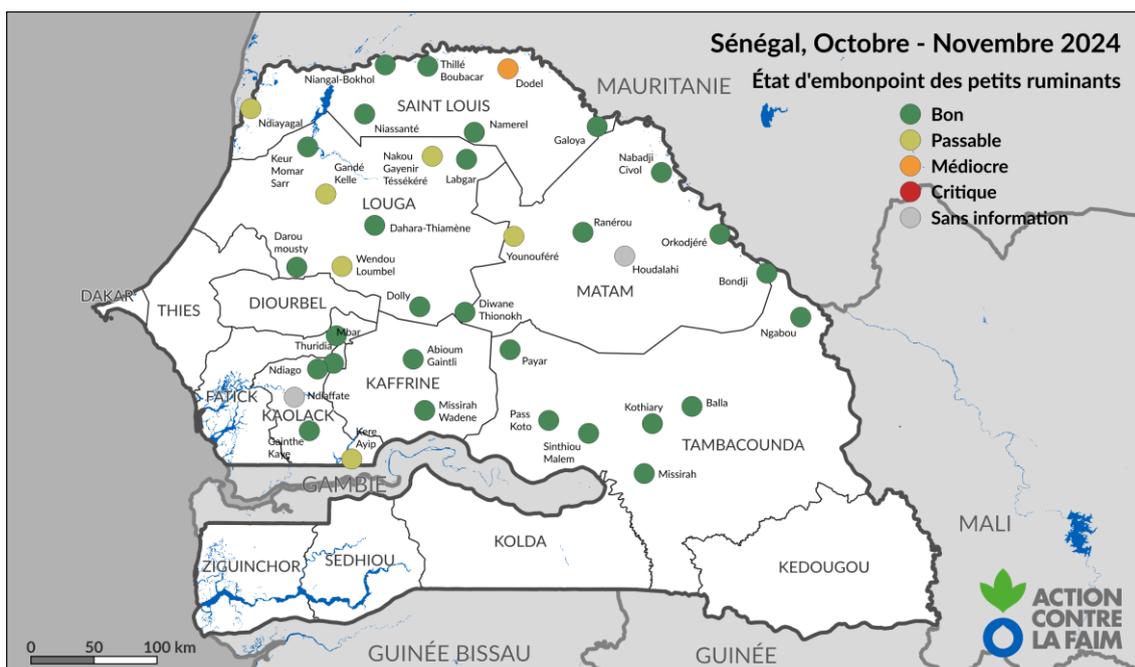


Figure 8 - État d'embonpoint des petits ruminants enregistré sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

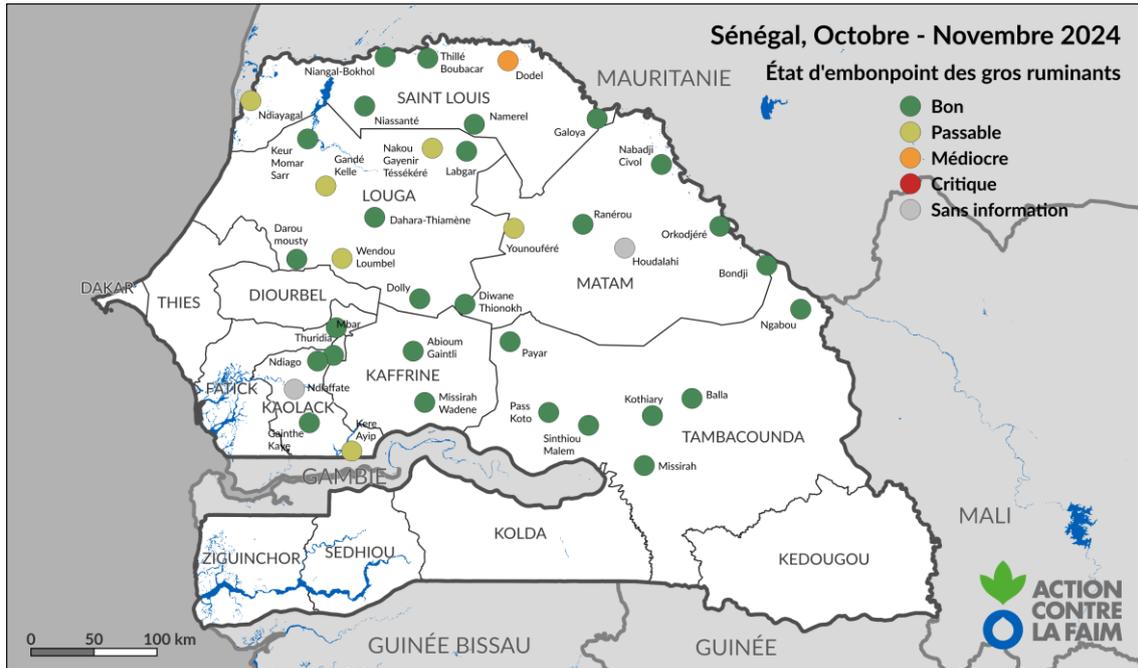


Figure 9 - État d'embonpoint des gros ruminants enregistré sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

Concernant la présence de maladies animales, des suspicions ont été signalées dans la plupart des régions du pays (Figure 10).

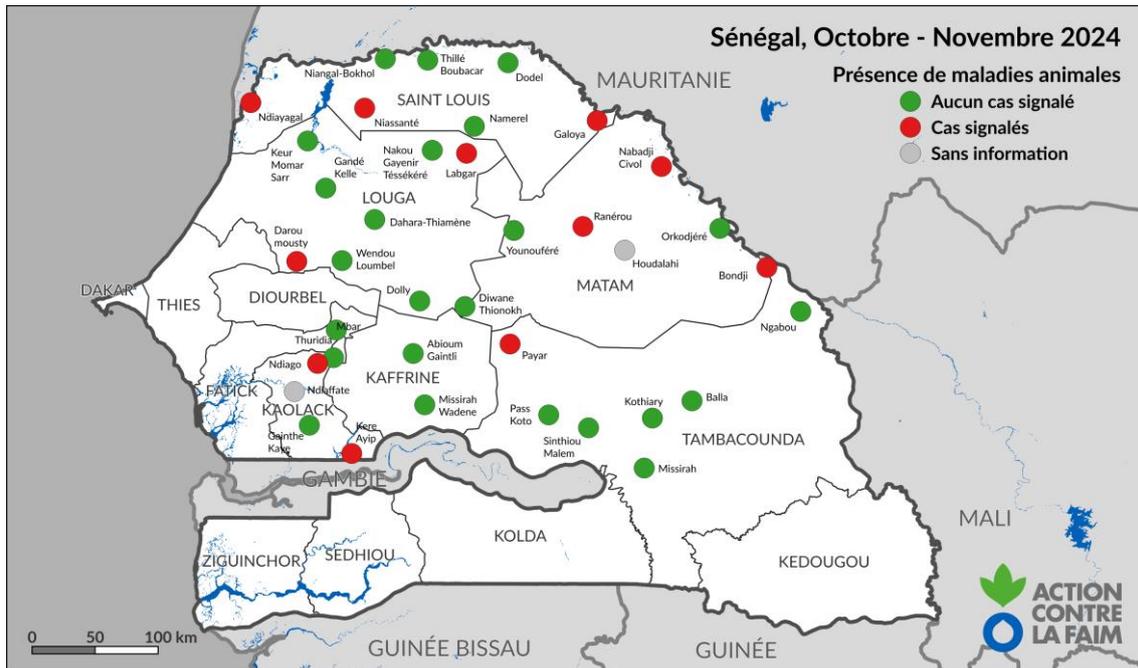


Figure 10 - Présence signalée de maladies animales sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

Dans la région de Kaolack, ces cas incluent notamment des diarrhées affectant la plupart des espèces à Kéré Ayip, ainsi que des cas de peste des petits ruminants à Ndiago. Des cas de peste ovine ont également été signalés à Bondji, dans la région de Tambacounda.

Dans la région de Saint-Louis, à Ndiayagal, des cas de dermatose nodulaire contagieuse bovine et de distomatose ont été observés touchant indifféremment les bovins, ovins et caprins. D'autres cas de boutons de vaches ont été rapportés à Niassanté.

Enfin, des parasitoses des petits ruminants et de la fièvre aphteuse chez les bovins ont été signalées à Darou Mousty (Louga), tandis que des écoulements nasaux ont été observés à Ranéroou (Matam).

Une mortalité animale a été rapportée, notamment pour cause de maladie à Kéré Ayip, aux localisations où des diarrhées avaient été signalées. Les autres causes de mortalité, dans les zones de Payar et de Gainthe Kaye, reste cependant non précisées.

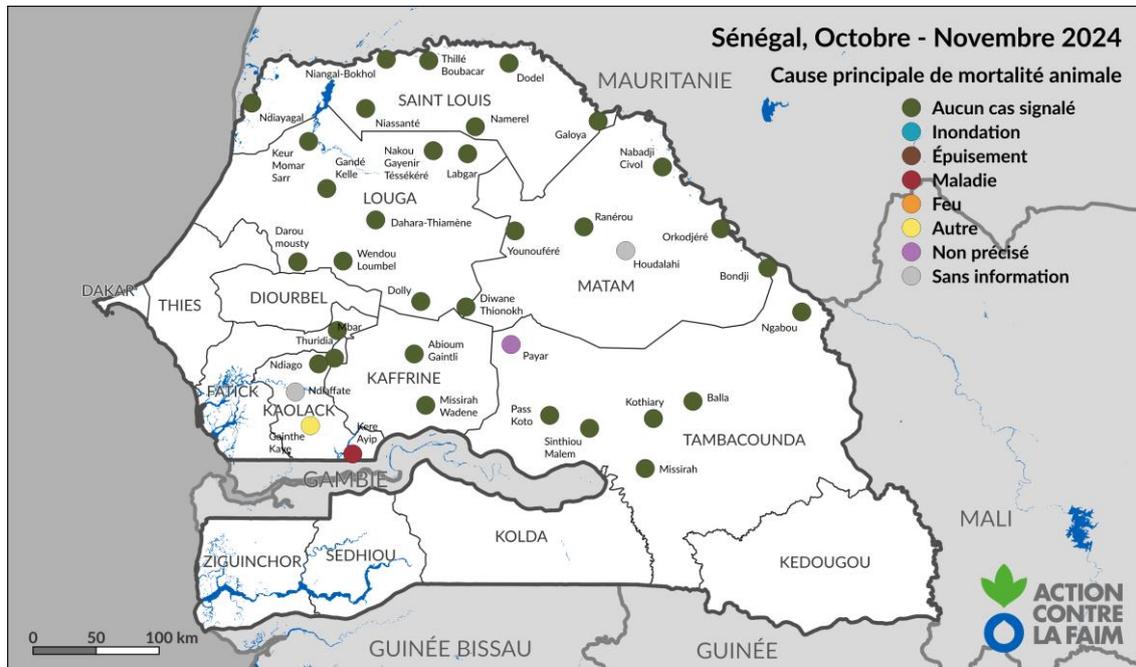


Figure 11 - Causes principales de mortalité animale rapportées sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

## VOLS DE BÉTAIL, CONFLITS ET INSÉCURITÉ

Des vols de bétail ont été signalés dans toutes les régions couvertes par ce rapport (Figure 12).

Des vols particulièrement importants ont été enregistrés dans la région de Louga. À Wendou Lumbel, il semblerait que 17 vaches et plus de 20 moutons aient été volés. Plusieurs autres vols significatifs ont également été signalés à Darou Mousty, avec environ une trentaine de moutons et de chèvres dérobés, tandis qu'à Dahara-Thiamène, le vol d'une quinzaine de moutons et de chèvres a été signalé.

Dans la région de Kaolack, on signale le vol d'une trentaine de moutons dans la zone de Thuridia, et entre 10 et 15 moutons et chèvres à Kere Ayip. Dans la région de Tambacounda, environ une vingtaine de chèvres et de moutons pourraient avoir été volés à Bondji, et une quinzaine de chèvres à Kothiary. Enfin, à Kaffrine, dans la zone d'Abioum Gaintly, 17 chèvres auraient été volées.

Des vols de moindre envergure ont également été signalés à Niangal-Bokhol (Saint-Louis).

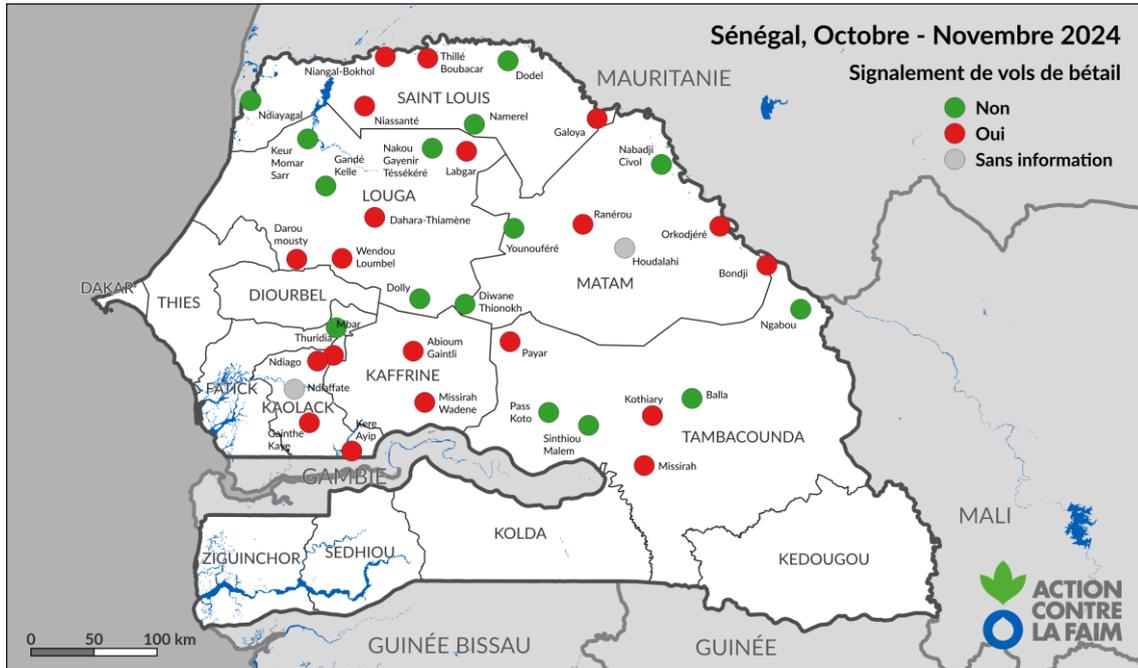


Figure 12 - Vols de bétail rapportés sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

Des tensions entre éleveurs et agriculteurs dans les zones de pâturage ont été signalées à plusieurs reprises à Abioum Gaintli (Figure 13). Des conflits sont également signalés dans la région de Kaolack, en particulier dans les zones de Kere Ayip et Gainthe Kaye.

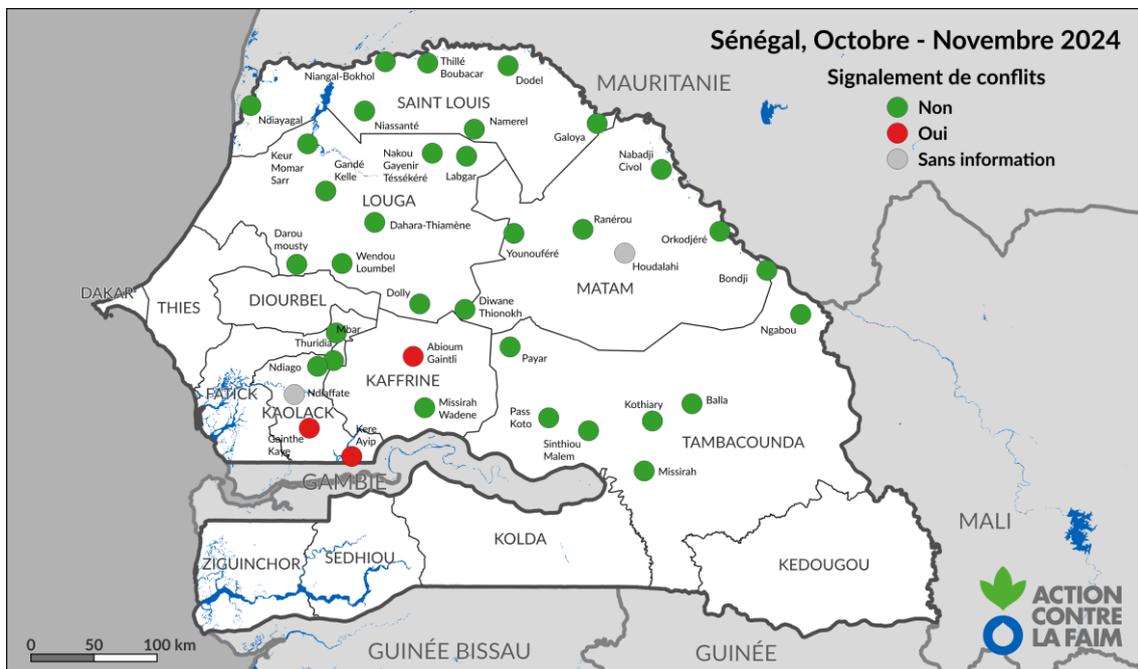


Figure 13 - Conflits rapportés sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

## ACCÈS AUX MARCHÉS, APPUI AU SECTEUR PASTORAL ET DISPONIBILITÉ D'ALIMENT POUR BÉTAIL

Au cours de cette période, les marchés sont restés ouverts et accessibles sur l'ensemble du territoire, comme lors de la période précédente (Figure 14).

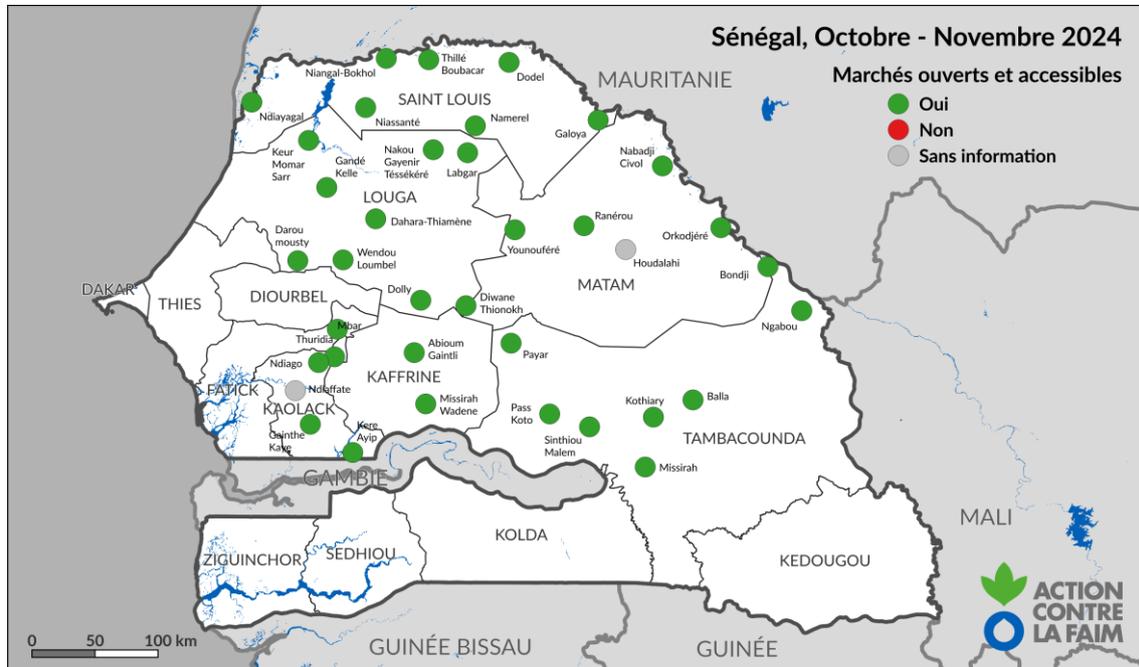


Figure 14 - Marchés ouverts et accessibles sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

Des appuis aux secteurs pastorales ont été signalés dans un total de 12 zones, principalement situées dans les régions de Louga, Kaolack et Saint-Louis (Figure 15). Ils ont principalement consisté en campagnes de vaccination du cheptel.

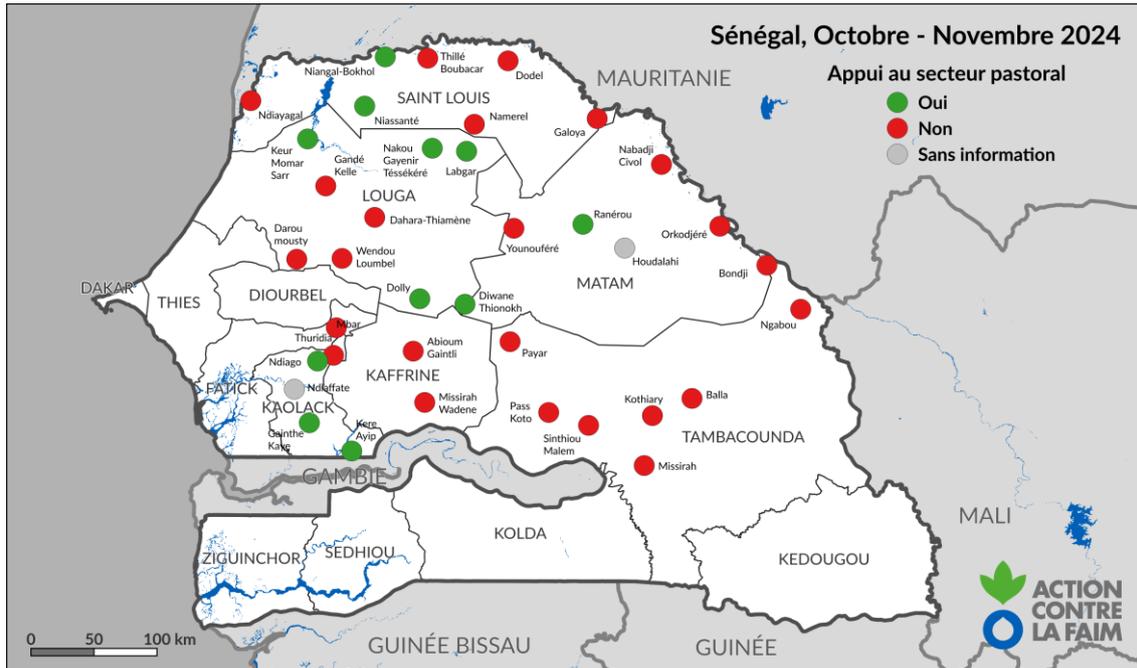


Figure 15 - Zones d'appui au secteur pastoral sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

Comme l'indique la Figure 16, des pénuries d'aliments pour le bétail ont été signalées dans la région de Kaolack, au niveau de Thuridia, Kere Ayip et Gainthe Kaye, ainsi qu'à Saint-Louis (Galoya) et à Tambacounda (Kothiary). Ces pénuries avaient également été observées durant la période précédente, en août et septembre 2024. Cependant, il est à noter que la disponibilité des aliments pour le bétail s'est rétablie dans les zones de Diwane Thionokh (Matam) et Koto Pass (Tambacounda), où des pénuries avaient également été signalées durant cette période.

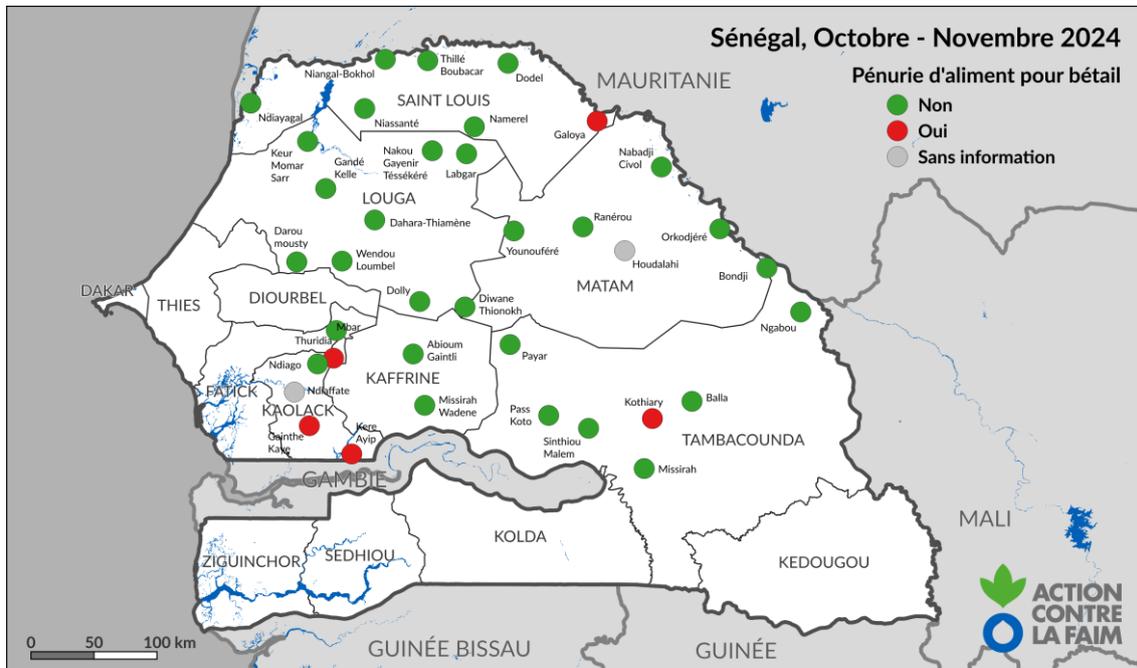


Figure 16 - Pénurie d'aliment pour bétail signalée sur la période d'octobre à novembre 2024 sur le Sénégal

## PRIX DES MARCHÉS

Tableau 1 - Prix en FCFA de marché et termes de l'échange relevés sur la période d'août à septembre 2024 sur le Sénégal

Région	Département	Zone	Caprin		Ovin		Bovin		Riz	Mil	Sorgho	Aliment bétail	Termes échange Bovin mâle		
			Mâle 6 mois - 1 an	Femelle	Mâle 1 an - 2 ans	Femelle	Mâle 5 ans - 6 ans	Femelle					Riz	Mil	
			FCFA/tête				FCFA/kg				kg/tête				
Fatick	Gossas	Mbar	45 000	35 000	65 000	45 000	650 000	350 000	410	150	200	200	1 585	4 333	
Kaffrine	Koungheul	Missirah Wadene	40 000	30 000	90 000	70 000	375 000	350 000	500	163	250		750	2 308	
	Malem Hodar	Abioum Gaintli	35 000	30 000	85 000	35 000	500 000	400 000	450	150	150	200	1 111	3 333	
Kaolack	Ginguineo	Ndiago	35 000	30 000	80 000	40 000	500 000	350 000	400	200		250	1 250	2 500	
	Guinguineo	Thuridia	40 000	35 000	80 000	55 000	350 000	250 000	475	250	300	375	737	1 400	
	Kaolack	Ndiaffate													
	Nioro du Rip	Gainthe Kaye	25 000	20 000	80 000	80 000	300 000	300 000	450	250	400	300	667	1 200	
Louga	Kébémér	Darou Mousty	25 000	22 500	100 000	60 000	525 000	400 000	350	250	300	300	1 500	2 100	
		Dahara-Thiamène	40 000	32 000	88 750	45 000	450 000	350 000	450	400	450	325	1 000	1 125	
	Linguère	Diwane Thionokh	35 000	30 000	65 000	41 000	340 000	255 000	450	200	220	275	756	1 700	
		Dolly	32 500	27 000	80 000	55 000	450 000		450	300		275	1 000	1 500	
		Labgar	21 000	20 500	80 000	45 000		315 000	450	275	300	250			
		Nakou G. Tésékéré	50 000	35 000	85 000	60 000	500 000	400 000	450	350		213	1 111	1 429	
	Louga	Wendou Loumbel	43 000	32 000	75 000	43 000	680 000	360 000	450	300	350	250	1 511	2 267	
		Gandé Kelle	28 500	31 250	90 000	72 500	355 000	400 000	400	500		300	888	710	
	Matam	Kanel	Keur Momar Sarr	35 000	30 000	65 000	35 000	575 000	325 000	500	350	350	250	1 150	1 643
			Orkodjéré	55 000	30 000	90 000	40 000	350 000	250 000	450	300	300	300	778	1 167
Matam		Nabadji Civol	35 000	25 000	85 000	55 000	500 000	300 000	450	400	500	300	1 111	1 250	
Matam	Ranerou	Ranérou Commune	35 000	30 000	80 000	50 000	500 000	300 000	500	350	350	300	1 000	1 429	
		Younouféré	32 000	29 000	51 500	41 500	360 000	272 500	425	300	338	350	847	1 200	
Saint-Louis	Dagana	Ndiayagal (Diana)	30 000	27 500	40 000	35 000	400 000	350 000	400	500		300	1 000	800	
		Niangal-Bokhol	40 000	30 000	80 000	70 000	500 000	350 000	500	500		350	1 000	1 000	
		Niassanté	30 000	30 000	75 000	60 000	417 500	372 500	350	400	500	250	1 193	1 044	
	Podor	Dodel	35 000	45 000	65 000	50 000	450 000	250 000	400	350	400	200	1 125	1 286	
		Galoya	35 000	30 000	55 000	35 000	450 000	300 000	450	375	500	250	1 000	1 200	
		Namerel	30 000	28 000	82 500	40 000	550 000	300 000	400	450	450	250	1 375	1 222	
		Thillé Boubacar	40 000	30 000	70 000	35 000	460 000	375 000	400	450	700	300	1 150	1 022	
Tamba	Bakel	Bondji	38 000	35 000	70 000	46 000	350 000	250 000	450	500	300	250	778	700	
		Ngabou	35 000	22 500	60 000	35 000	350 000	200 000	400	300	350	300	875	1 167	
	Goudiry	Kothiary	35 000	25 000	70 000	35 000	400 000	250 000	400	300	400	300	1 000	1 333	
		Pass Koto	35 000	24 000	65 000	35 000	275 000	175 000	350	210	300	300	786	1 310	
	Tamba	Koumpen toum	Payar	43 500	31 000	85 500	37 000	277 500	260 000	450	200	230	300	617	1 388
			Balla	47 500		70 000	45 000	392 500	320 000	300	325	300	350	1 308	1 208
Tamba	Tamba	Missirah	62 500	50 000	100 000	65 000	460 000	290 000	500	500	500	300	920	920	
		Sinthiou Malem	42 500	30 000	100 000	50 000	500 000	350 000	500	250	270	275	1 000	2 000	

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le tableau 1 montre l'ensemble des prix de marché relevés par le relais sentinelles.

Le prix des caprins males est resté relativement stable par rapport à la période précédente, comme le démontre un taux de variation des prix à 0% à l'échelle du Sénégal (Tableau 2). Les prix moyens les plus élevés s'observent dans les régions de Fatick et Tamba, s'élevant à 45 000 et 42 375 par tête respectivement.

En ce qui concerne les prix du caprin femelle, on observe une légère hausse des prix à l'échelle du pays par rapport à la période précédente, bien que celle-ci reste modérée, s'élevant à 2%. La région de Fatick enregistre à nouveau les prix moyens les plus élevés, à 35 000 FCFA la tête de caprin femelle, suivi par la région de Saint- Louis, à 31 500 FCFA.

Il est important de noter que les prix sont en hausse par rapport à la moyenne saisonnière des 5 dernières années (2019 à 2023), avec une élévation globale des prix moyen de 9% pour les caprins males, et 8 % pour les caprins femelle. Cette augmentation pourrait être partiellement expliquée par la résilience de l'espèce et sa capacité à s'adapter à des ressources environnementales limitées, appréciable dans le contexte actuel de labilité climatique.

Tableau 2 - Évolution du prix moyen du caprin mâle par région en FCFA/tête

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Août-Sep. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000	45 000	0		
Kaffrine	37 500	40 000	-6	32 000	+17
Kaolack	34 375	36 250	-5	35 000	-2
Louga	34 444	33 188	+4	33 836	+2
Matam	39 250	39 250	0	37 267	+5
Saint-Louis	34 286	34 357	-0	32 373	+6
Tamba	42 375	41 375	+2	34 818	+22
Sénégal	37 015	36 939	+0	34 044	+9

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 3 - Évolution du prix moyen du caprin femelle par région en FCFA/tête

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Août-Sep. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	35 000				
Kaffrine	30 000	30 000	0	23 950	+25
Kaolack	28 750	30 625	-6	33 333	-14
Louga	28 917	27 389	+6	27 820	+4
Matam	28 500	26 500	+8	25 108	+14
Saint-Louis	31 500	31 357	+0	28 049	+12
Tamba	31 071	30 563	+2	29 031	+7
Sénégal	29 917	29 382	+2	27 686	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix moyen de l'ovin male a connu une augmentation, passant de 74 368 FCFA par tête en aout-septembre 2024 à un prix de 77 596 FCFA pour la période actuelle, soit une augmentation globale de 4% (Tableau 4). On remarque une élévation particulièrement importante dans la région de Kaolack, où le prix de l'ovin male s'élève actuellement à 85 000 FCFA, soit une augmentation de 15 % par rapport à la période précédente, et de 21% par rapport à la moyenne quinquennale.

L'évolution du prix des ovins femelles se caractérise également par une augmentation de la moyenne nationale de 6%, celle-ci passant de 46 076 FCFA en Août et septembre 2024 à 48 706 FCFA en octobre et novembre de cette même année. La moyenne saisonnière connaît une augmentation similaire. La région de Kaolack affiche également une augmentation importante des prix par rapport à la période précédente, s'élevant cette fois à 21%, et le prix de l'ovin femelle y est désormais de 58 750 FCFA, le plus élevé du pays.

Tableau 4 - Évolution du prix moyen de l'ovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Août-Sep. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	65 000	65 000	0		
Kaffrine	87 500	85 000	+3	78 500	+11
Kaolack	85 000	73 750	+15	70 000	+21
Louga	80 972	76 389	+6	82 188	-1
Matam	76 625	77 625	-1	79 875	-4
Saint-Louis	66 786	66 786	0	67 679	-1
Tamba	77 563	74 750	+4	74 934	+4
Sénégal	77 596	74 368	+4	75 978	+2

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 5 - Évolution du prix moyen de l'ovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Août-Sep. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	45 000	45 000	0		
Kaffrine	52 500	52 500	0	52 000	+1
Kaolack	58 750	48 333	+22	55 000	+7
Louga	50 722	46 778	+8	48 739	+4
Matam	46 625	46 500	+0	44 275	+5
Saint-Louis	46 429	47 143	-2	45 914	+1
Tamba	43 500	41 688	+4	42 891	+1
Sénégal	48 706	46 076	+6	46 087	+6

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Quant aux bovins, la moyenne des prix est également en augmentation par rapport à la période précédente, avec une augmentation de 7% pour les bovins mâles, et 11% pour les bovins femelles (Tableaux 6 et 7). On constate à nouveau une augmentation importante par rapport à la moyenne saisonnière, s'élevant à 16% et 24% pour les bovins mâles et femelles respectivement

L'augmentation du prix des bovins male est particulièrement marquée à Matam, où les prix passent de 357 500 FCFA en août et septembre 2024 à 427 500 FCFA en octobre novembre 2024, soit une augmentation de 20%. Par ailleurs, l'augmentation saisonnière s'élève à 40%. La région de Fatick affiche à nouveau les prix les plus élevés de la zone étudiée, s'élevant à 650 000 FCFA par tête de bovin mâle, tandis que les prix les plus bas sont observés dans la région de Tamba, à 375 625 FCFA.

Concernant les bovins femelles, les prix les plus élevés s'observent dans la région de Kaffrine, à la hauteur de 375 000 FCFA par tête de bétail, soit une augmentation de 15% par rapport à la période précédente, et de 32% par rapport à la moyenne saisonnière. On observe également une hausse importante des prix moyen du bovin femelle à Matam par rapport à la moyenne saisonnière, le prix moyen s'élevant actuellement à 280 625 FCFA,

soit une augmentation de 42% par rapport à la moyenne des 5 années précédentes pendant la même période.

Tableau 6 - Évolution du prix moyen du bovin mâle par région en FCFA/tête

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Août-Sep. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	650 000				
Kaffrine	437 500	437 500	0	349 500	+25
Kaolack	412 500	383 333	+8	450 000	-8
Louga	484 375	438 333	+11	445 167	+9
Matam	427 500	357 500	+20	305 667	+40
Saint-Louis	461 071	453 571	+2	378 357	+22
Tamba	375 625	366 063	+3	328 336	+14
Sénégal	434 621	406 283	+7	374 532	+16

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Tableau 7 - Évolution du prix moyen du bovin femelle par région en FCFA/tête

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/tête)	Août-Sep. 2024 (FCFA/tête)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/tête)	Variation (%)
Fatick	350 000	350 000	0		
Kaffrine	375 000	325 000	+15	284 500	+32
Kaolack	300 000	266 875	+12	316 667	-5
Louga	350 625	316 786	+11	301 972	+16
Matam	280 625	248 750	+13	196 933	+42
Saint-Louis	328 214	294 286	+12	248 262	+32
Tamba	261 875	246 250	+6	219 907	+19
Sénégal	311 212	280 000	+11	251 647	+24

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Le prix du kilogramme de riz reste relativement stable par rapport à la période précédente, avec une légère augmentation de 2 % à l'échelle du pays (Tableau 8). On remarque cependant que la tendance des prix est à la hausse au niveau de la moyenne quinquennale, qui affiche une augmentation de 30% par rapport à la moyenne saisonnière. Comparé au Mil et au Sorgho, le riz reste la céréale la plus chère, avec un prix moyen de 432 FCFA par kilogramme.

Tableau 8 - Évolution du prix moyen du riz par région en FCFA/kg

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Août-Sep. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	410	410	0		
Kaffrine	475	450	+6	340	+40
Kaolack	431	425	+1	358	+20
Louga	439	436	+1	340	+29
Matam	456	444	+3	340	+34
Saint-Louis	414	400	+4	324	+28
Tamba	419	413	+2	323	+30
Sénégal	432	424	+2	332	+30

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

L'évolution du prix moyen du mil semble stable à la hauteur du pays, avec une légère diminution de 2% par rapport aux mois d'août et septembre 2024 (Tableau 9). On remarque cependant une certaine hétérogénéité entre les différentes régions, avec une diminution de moitié des prix enregistrés à Fatick, passant de 300 à 150 FCFA/kg en l'espace de quelques mois. On constate également une baisse des prix importante dans la région de Kaffrine, où le prix moyen du mil au kilogramme s'élève à 156 FCFA. À l'inverse, les prix sont les plus élevés dans la région de Saint-Louis, à 432 FCFA/kg. La moyenne saisonnière reste remarquablement stable.

Tableau 9 - Évolution du prix moyen du mil par région en FCFA/kg

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Août-Sep. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	150	300	-50		
Kaffrine	156	238	-34	245	-36
Kaolack	225	239	-6	250	-10
Louga	325	325	+0	340	-4
Matam	338	350	-4	328	+3
Saint-Louis	432	416	+4	387	+12
Tamba	323	332	-3	279	+16
Sénégal	326	333	-2	327	-0

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Concernant le prix moyen du sorgho, on constate une légère diminution de 3% la moyenne nationale, passant de 369 FCFA durant les mois d'août et septembre à 359 FCFA/kg pour les mois d'octobre et de novembre 2024 (Tableau 10). Au niveau régional, le prix du Sorgho présente des fluctuations plus conséquentes, avec une notamment une diminution importante de 27% à Kaffrine, tandis qu'il augmente de 10% à Saint-Louis, atteignant 510 FCFA par kilogramme. Par rapport aux 5 années précédentes, le prix moyen du sorgho diminue de 4%.

Tableau 10 - Évolution du prix moyen du sorgho par région en FCFA/kg

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Août-Sep. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	200				
Kaffrine	200	275	-27	275	-27
Kaolack	333	333	0	350	-5
Louga	328	352	-7	389	-16
Matam	372	388	-4	338	+10
Saint-Louis	510	462	+10	488	+5
Tamba	331	350	-5	339	-2
Sénégal	359	369	-3	376	-4

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

Enfin, le prix moyen de l'alimentation pour bétail présente une fluctuation minime à l'échelle nationale, diminuant de 3% (Tableau 11). On constate cependant des fluctuations importantes dans les régions de Kaffrine et Fatick, qui enregistrent des baisses importantes du prix moyen de 33% et 20% respectivement. Les deux régions affichent le prix moyen le plus bas, à 200 FCFA/kg. À l'inverse, les prix moyens les plus élevés sont observés à Kaolack, à 331 FCFA le prix du kilogramme d'aliment pour bétail.

Par rapport à la moyenne des 5 dernières années, le prix de l'aliment pour bétail est en augmentation de 8%.

Tableau 11 - Évolution du prix moyen de l'aliment pour bétail par région en FCFA/kg

Région	Oct.-Nov. 2024 (FCFA/kg)	Août-Sep. 2024 (FCFA/kg)	Variation (%)	Oct.-Nov. 2019-2023 (FCFA/kg)	Variation (%)
Fatick	200	250	-20		
Kaffrine	200	300	-33	261	-23
Kaolack	331	344	-4	317	+5
Louga	271	276	-2	258	+5
Matam	313	313	0	270	+16
Saint-Louis	271	271	0	272	-0
Tamba	297	303	-2	274	+8
Sénégal	288	295	-3	266	+8

Source : Données collectées par le réseau de sentinelles pastorale du RBM

## CONCLUSION

La période d'octobre à novembre 2024 a été marquée par des concentrations de bétail variables selon les régions, avec des zones de forte concentration, notamment à Darou Mousty et Galoya. Les mouvements de transhumance sont caractérisés par une tendance générale au déplacement du nord-ouest vers le centre du pays.

Les ressources en pâturage et en eau ont globalement été jugées satisfaisantes, bien que certaines régions, telles que Mbar et Ndiayagal, présentent des niveaux de ressources pastorales potentiellement préoccupantes. Par ailleurs, d'importants feux de brousse ont affecté certaines zones. Dans l'ensemble, bien que des défis subsistent, notamment en termes de ressources et de gestion des feux, la situation reste relativement stable dans plusieurs régions.

Des pénuries d'aliments pour le bétail aient été observées dans certaines zones, mais la situation semble s'améliorer par rapport à la période précédente. Le prix du riz montre une tendance à la hausse, tandis que celui du mil et du sorgho, bien que subissant des fluctuations régionales importantes, semble relativement stables, voir en diminution.

Quant aux bétails, les prix semblent montrer une tendance à la hausse, que ce soit par rapport à la période précédente ou la moyenne saisonnière des 5 dernières années. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le prix des bovins mâles et femelles. Des disparités régionales subsistent, notamment à Fatick et Tamba, où les prix les plus élevés ont été observés pour un certain nombre d'espèces.

## PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Perspectives sur la situation à venir :

- Sensibiliser les éleveurs sur la transhumance en générale et le respect des couloirs de transhumance en particulier
- Sensibiliser les éleveurs sur la lutte contre les feux de brousse en ouvrant des pares-feux dans les zones de pâturage
- Sensibiliser les communautés pour une coexistence pacifique autour des ressources pastorales
- Sensibiliser les communautés sur le respect des mesures de prophylaxie

Recommandation pour les éleveurs, les organisations pastorales, les services vétérinaires, les services étatiques, les acteurs de la société civile, et les organisations humanitaires :

- Renforcer la surveillance zoo-sanitaire notamment au niveau des postes d'inspections frontaliers mais également dans les zones de forte concentration du bétail
- Renforcer les capacités des comités de gestion des ressources et infrastructures pastorales
- Sensibiliser les populations sur la législation concernant le vol de bétail à l'aide de spots radio et des campagnes d'informations
- Former les communautés à la médiation et à la résolution des conflits
- Redynamiser les comités villageois de lutte contre les feux de brousse et leur doter de matériel
- Étendre la surveillance pastorale aux zones non couvertes telles que Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou
- Appuyer et accompagner les comités locaux de la transhumance pour une campagne de transhumance réussie
- Orienter les éleveurs vers des zones pastorales bien fournies et accessibles.

## INFORMATION ET CONTACTS

Pour plus d'information merci de visiter les sites :

- [www.sigsahel.info](http://www.sigsahel.info) pour l'accès aux bulletins
- [www.geosahel.info](http://www.geosahel.info) pour la visualisation des cartes

Pour obtenir plus d'informations sur les données ou les méthodes utilisées, veuillez contacter :

- BALDE Ibrahima Sory (ACF-Sénégal) – [isobalde@sn.acfspain.org](mailto:isobalde@sn.acfspain.org)
- STOCKART Alice (ACF-Sénégal) – [astockart@sn.acfspain.org](mailto:astockart@sn.acfspain.org)
- DIALLO Chérif Assane (ACF-ROWCA) – [cadiallo@wa.acfspain.org](mailto:cadiallo@wa.acfspain.org)
- LAVAUD Eve-Marie (ACF-ROWCA) – [elavaud@wa.acfspain.org](mailto:elavaud@wa.acfspain.org)
- FILLOL Erwann (ACF-ROWCA) – [erfillol@wa.acfspain.org](mailto:erfillol@wa.acfspain.org)

## PARTENARIATS

La collecte de données est assurée en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le projet bénéficie de l'appui du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).



## FINANCEMENTS

Ce projet est rendu possible par les financements conjoints de la Fondation ACF Italie, de UNITLIFE et de l'agence belge de développement ENABEL.

